

09 MARS 2023

063-200087302-20230225-DC2023\_01\_06-BF

Réception par le préfet: 09/03/2023

Odyssée Informatique - ADONIS 9.663

N° SIRET : 20008730200051	COMPTE ADMINISTRATIF
Établissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M	Département : PUY-DE-DOME
Budget : BUDGET ASSAINISS. COLLE	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
	Date d'Édition : 03/03/2023
	Année 2022
	Page n° 1

DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 25/02/2023 à 9 heures 30

Nombre de membres en exercice = 118  
 Nombre de membres présents = 76  
 Nombre de suffrages exprimés = 81  
 VOTES : Contre = 0 Pour = 81 Abstentions = 0  
 Date de convocation : 10/02/2023

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de LUC CAILLOUX, Président, cette personne s'étant retiré au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par LUC CAILLOUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		293 721,88		45 369,03		339 090,91
Opérations de l'exercice	375 771,22	674 687,55	140 894,12	94 568,15	516 665,34	769 255,70
TOTAUX	375 771,22	968 409,43	140 894,12	139 937,18	516 665,34	1 108 346,61
Résultats de clôture		592 638,21		956,94		591 681,27
Restes à réaliser		968 409,43		288 347,00		85 709,00
TOTAUX CUMULES	375 771,22	968 409,43	429 241,12	225 646,18	805 012,34	1 194 055,61
RESULTATS DEFINITIFS		592 638,21	203 594,94			389 043,27

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les 'lignes' 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrites sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :  
Compte Administratif mis au vote par M. Grégory BONNET, Vice-Président

Cachet :  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

